

# CR du CSA académique du lundi 26 novembre 2024

Chaque organisation syndicale procède à la lecture d'une déclaration préalable.

## Ordre du jour :

- 1/ **Approbation des comptes rendus des séances du 29 janvier et du 22 mars 2024**
- 2/ **Constats effectifs 1er et 2nd degrés rentrée 2024 et prévisions rentrée 2025**
- 3/ **Carte des formations professionnelles - rentrée 2025**
- 4/ **Ajustements de rentrée des moyens AED**
- 5/ **Postes spécifiques nationaux rentrée 2025**
- 6/ **Point fusion des GRETA**
- 7/ **Feuille de route RH**
- 8/ **Télétravail en EPLE**
- 9/ **Questions diverses**

## 1/ Approbation des comptes rendus des séances du 29 janvier et du 22 mars 2024

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

## 2/ Constats effectifs 1er et 2nd degrés rentrée 2024 et prévisions rentrée 2025

1er degré :

Pour la rentrée 2024, les écarts entre prévisions et constats sont faibles, tant au niveau académique que pour les départements. L'académie a perdu 1364 élèves dans le public soit une baisse de 1,5%. (03: -1,2% ; 15 : -3,2% ; 43 : -2,9% ; 63 : -0,9%)

Le rectorat prévoit une baisse un peu plus importante pour la rentrée 2025 avec 1648 élèves en moins dans le public (-1,8%). Le Cantal et la Haute-Loire perdraient moins d'élèves que l'année précédente, L'Allier et le Puy de Dôme en perdraient plus.

Comme la FSU l'a déjà dit dans sa déclaration, La baisse démographique ne doit pas être le prétexte à des fermetures de postes mais être une opportunité pour doter l'École des moyens utiles à son bon fonctionnement : de ré-abonder les brigades de remplacement fortement sous-dimensionnées et les RASED, d'abaisser les effectifs partout dans un objectif de lutte contre l'échec scolaire, d'accorder les moyens nécessaires à une véritable école inclusive...

Pour la rentrée 2025 le privé perdra 276 élèves

Le rectorat confirme que cette baisse des effectifs dans le premier degré va être durable.

2nd degré :

Le rectorat prévoit une baisse dans le public avec 81 144 élèves (-504 élèves soit -0,6%) et une stagnation dans le privé avec 22 725 élèves (-31 élèves soit -0,1%). L'évolution par cycle serait la suivante : -397 élèves dans le 1er cycle (-177 dans le privé), -82 élèves dans le 2nd cycle GT (+67 dans le privé), +41 élèves dans le 2nd cycle Pro (+76 dans le privé), -66 élèves dans le Post-bac (+3 dans le privé).

Si les prévisions d'effectifs effectuées par le rectorat sont proches du constat de rentrée, la FSU déplore néanmoins que les sous-estimations des effectifs chaque année entraînent des suppressions de postes. Depuis des années, c'est à une dégradation continue de l'encadrement des élèves qu'est soumise la communauté scolaire : hausse des effectifs par classe, suppression des heures de travail en petits groupes, aide aux élèves assurée en heures supplémentaires par les professeurs dont la charge de travail ne peut pourtant plus être alourdie.

La FSU considère par ailleurs que le "choc des savoirs" a pu engendrer une fuite d'élèves vers le privé face au flou et aux bouleversements créés par la mise en place des groupes de niveaux dans les collèges publics et la disparition de dispositifs, d'options, de l'AP dans le public, le privé se permettant d'appliquer les réformes à sa guise.

Le nombre de redoublements en hausse cette année en 3ème pour des élèves n'ayant pas vu leur choix d'orientation satisfait doit également nous interpeler.

Par ailleurs, l'entêtement de la ministre à rendre le DNB obligatoire pour accéder à une des trois voies du lycée représente une menace pour les effectifs en lycées et donc pour les postes d'enseignant-es.

Enfin, les primes octroyées pour l'apprentissage à tout va se font au détriment de la formation initiale. Les apprentis doivent être comptabilisés dans les effectifs des établissements.

Le rectorat précise qu'il n'a pas d'information concernant les suppressions de postes à la rentrée 2025, le PLF n'ayant pas encore été adopté. Pour le moment, aucun échange n'a eu lieu entre le rectorat et le MEN à ce sujet.

### **3/ Carte des formations professionnelles - rentrée 2025**

On peut noter une augmentation relativement importante des places en CAP, une légère baisse des BacPro et des BTS. L'ouverture de nouveaux CAP ne doit pas se faire au détriment de places en BacPro, ce qui acterait un renoncement à l'élévation du niveau de qualification des élèves. La création de nouveaux CAP, particulièrement dans les services et en tertiaire, doit être l'occasion de réfléchir à la mixité des élèves, notamment des élèves à besoins éducatifs particuliers. A sa demande, la FSU obtient un groupe de travail sur l'ouverture de nouveaux CAP.

La FSU rappelle son opposition à l'intervention de personnes extérieures pour l'enseignement comme le préconise la réforme de la voie professionnelle ainsi qu'à l'orientation forcée vers les filières qui peinent à recruter.

Le rectorat et la Région AURA travaillent à une "transformation" partagée de l'offre de formation des lycées pro. L'objectif est de tendre vers autant de classes fermées que de classes ouvertes. Une circulaire interministérielle ainsi qu'une note commune du recteur de région et président de région ont été élaborées. Ce sont les chefs d'établissement qui saisissent les demandes de formation. L'Avis des IPR est demandé.

La FSU dénonce l'absence de concertation tant avec les personnels qu'avec les organisations syndicales.

La coloration des formations n'est valable que pour un temps court car les entreprises qui favorisent la coloration des formations ont des besoins en employés fluctuants qui peuvent changer en fonction de leurs besoins.

La FSU intervient sur le lycée d'Espaly : certes, il y a eu des annonces mais les collègues attendent aussi un temps plein de DDFPT, d'infirmière, CPE pour être pleinement rassurés.

La FSU intervient également sur le projet de suppression d'une CPGE au lycée Madame de Staël à Montluçon pour demander son maintien.

### **4/ Ajustements de rentrée des moyens AED**

La FSU accueille favorablement ces ajustements de moyens dans les établissements qui en avaient besoin (+ 7,15 ETP) pour raison de sécurité ou de travaux, mais rappelle que d'autres établissements restent en difficulté du fait d'une dotation insuffisante et du fait que les demandes ne remontent pas toujours des établissements.

### **5/ Postes spécifiques nationaux rentrée 2025**

La FSU rappelle son opposition au mouvement POP qui accentue l'opacité du mouvement en permettant aux Recteur-trices, aux DASEN et aux chef-fes d'établissement de choisir des personnels, en contournant les règles, les priorités légales et le barème, plutôt que de chercher les moyens de fluidifier le mouvement des personnels enseignants et de lever les blocages qu'il crée lui-même par ses choix de principes de gestion. Les syndicats de la FSU dénoncent le mouvement sur postes POP et réclament un mouvement équitable, transparent et offrant de réelles possibilités de mutation pour l'ensemble des enseignant-es.

Le rectorat indique que notre académie comptabilise peu de postes POP (15 au total). Des postes peuvent être étiquetés POP dès lors qu'ils sont vacants 2 mouvements consécutifs sans candidats sur le poste. Les fiches de postes sont validées par la DRH et un examen de la part de la DPE est fait tenant compte des ressources mais aussi des priorités légales.

### **6/ Point fusion des GRETA**

La FSU regrette qu'à aucun moment ne soit abordée la situation des personnels, leurs contrat et leurs nouvelles conditions de travail. En effet, la formation continue, seconde mission de l'Éducation Nationale, se trouve être assurée dans les GRETA par des personnels très majoritairement détenteurs de contrats précaires. Les CDD en temps

partiels font loi, accentuant la précarité des agents. Mis en concurrence lors d'appels d'offres de formations, les GRETA imposent unilatéralement des modifications contractuelles (réduction de quotité, lieu de rattachement administratif, ...), débouchant sur des procédures de licenciement voire des propositions de démission afin que cela coûte moins cher aux GRETA. La FSU rappelle sa demande de contrats en CDI pour ces formateurs et formatrices ainsi que la prise en compte réelle des temps de déplacements de ces personnels.

### **7/ Feuille de route RH**

Cette feuille de route sera finalement présentée ultérieurement. Un groupe de travail se tiendra en décembre. La FSU fera des propositions. Le ministère prévoit de transférer des compétences aux rectorats (recrutement, mobilité, fidélisation). En filigrane, il apparaît clairement que l'enjeu est de réorganiser l'appareil administratif et la formation dans l'optique d'une généralisation du recrutement de contractuels.

La question de la formation continue est également problématique, car elle ne vise que l'adaptation à l'emploi et le développement des compétences professionnelles attendues par l'employeur.

### **8/ Télétravail en EPLE**

Le projet de circulaire concernant le télétravail en EPLE n'a pas fait l'objet de consultation préalable avec les représentants des personnels. Applicable au 1er janvier 2025, la FSU interroge le rectorat sur les "applications inéligibles" et sur les raisons qui conduiraient les personnels administratifs à ne pas avoir de clés OTP alors que les personnels de direction peuvent en disposer.

Le rectorat annonce la mise en place d'un protocole VPN pour travailler sur le bureau à distance. En revanche, la fourniture de clés OTP n'est pas envisagée.

La FSU s'interroge sur le paragraphe concernant les directeurs d'école. Le rectorat répond que le télétravail des directeurs d'école n'a pas lieu d'être dans un cadrage concernant les EPLE.

Alors, pourquoi sont-ils mentionnés dans ce document de cadrage?

Le rectorat retirera le paragraphe sur les directeurs d'école de la circulaire.

### **9/ Bilan RCD (Remplacement de Courte Durée)**

Le rectorat présente un bilan des RCD dans le public pour l'année 2023-24 :

Un Plan RCD existe dans la quasi-totalité des établissements publics de l'académie mais leur élaboration reste assez tardive.

Pour la FSU, le RCD est l'arbre qui cache la forêt. Le ministère tente d'attirer l'attention de l'opinion sur les remplacements de courte durée afin de ne pas évoquer la pénurie structurelle d'enseignant-es et la problématique des remplacements de longue durée. Les propos de G. Kasbarian sur le supposé "absentéisme" des fonctionnaires sont scandaleux. Les agent-es de la FP ne sont pas plus absent-es que les salarié-es du privé. Les absences ponctuelles sont le fait de congés maladie, de journées de formation, de réunions institutionnelles, etc. Par ailleurs, les enseignant-es exerçant sur plusieurs établissements sont plus sujets à des arrêts maladie.

Quant au "taux d'efficacité" du remplacement, on peut se demander ce qu'on entend par là. S'il s'agit de mettre un adulte devant chaque classe, du jour au lendemain, sans cohérence pédagogique, l'efficacité est nulle. La FSU rappelle son opposition au PACTE qui n'est pas une revalorisation mais une forme de contractualisation contraire à l'esprit même du statut.

La FSU s'oppose aux formations placées hors temps scolaire qui alourdissent le temps de travail des personnels et mettent à mal la formation continue dans son ensemble.

### **10/ Questions diverses**

#### **Questions 1er degré**

- Nombre de journées non remplacées depuis la rentrée par semaine et par département.

au 20 novembre 2024

63 : aucune

43 : sept 75.5 j / octobre : 86 j

15 : sept : 6.5 j / octobre 8.5 j / novembre 0,5 j

03 : sept : 119 j / oct : 126 j / novembre 48 j (au 15/11)

- Nombre de contractuels par département ? Est-il prévu des recrutements ?

43 : 8 contractuels

63 : 67 contractuels

03 : 33 contractuels

15 : 0

Recrutements supplémentaires : non prévu

- Frais de déplacement : la rallonge va-t-elle permettre de payer tous les retards et les frais déclarés ?

Les 2 dotations complémentaires vont permettre de défrayer l'ensemble des frais engagés. La FSU rappelle la nécessité d'augmenter cette ligne budgétaire insuffisante chaque année

### Questions 2nd degré

- Quelles sont les raisons qui ont conduit le rectorat de Clermont à diminuer les IMP, en particulier pour les référent-es numériques et pour l'EPS ?

Le rectorat admet une reprise de crédits pour contribuer au renflouement de la dette (Indemnité référents numériques -105 IMP), EPS, Devoir faits (- 56,7 IMP), E3D (- 34 IMP)...

La FSU dénonce une nouvelle fois ces baisses. La FSU continue de demander que les collègues coordonnateurs en UPE2A perçoivent l'ISOE de PP ou a minima une IMP.

- Bilan des effectifs des « prépa seconde » par département.

Allier : 14

Cantal : 7

Haute-Loire : 4

Puy-de-Dôme : 17

- Bilan des élèves de 3e non affectés en LP à la rentrée dans l'académie. Sont-ils affectés en LGT ?

265 élèves en maintien technique en collège dont 204 jeunes dans le Puy-de-Dôme.

- Qu'est-il envisagé pour la mixité des publics dans les CAP, notamment vis-à-vis des élèves à besoins éducatifs particuliers ?

La FSU demande un GT sur ce sujet avec une réflexion sur l'ouverture de nouveaux CAP.

La majorité des CAP de l'académie sont fléchés CAP prioritaire d'accueil. Le rectorat répond favorablement à notre demande de groupe de travail sur les CAP.

- Ouverture d'un DTMS machiniste-constructeur au LP Marie Laurencin : Qu'est-il envisagé en termes de moyens humains et matériels ainsi que de locaux pour la rentrée 2025 ?

Financé en DGH : 32 heures octroyées, et la région a donné son aval pour le plateau technique (environ 55 k€).

Théâtre mobile plus surface donnée pour le merchandising. Un contractuel issu du théâtre de rue interviendra.

- HSE 2024-2025 : quelles missions, quelle enveloppe académique par rapport à l'an dernier ?

92 311 heures pour 83 407 heures consommées en 2023-2024

84 384 heures en 2024-2025

### Questions 1er et 2nd degrés

- Nombre d'élèves notifiés sans AESH par département dans le 1er et dans le 2nd degré.

Réponse : Le rectorat ne distingue pas 1er et 2nd degré

Allier : 31

Haute-Loire : 0

Cantal : 12

Puy-de-Dôme : 335

soit 378 dans l'académie

Aucune dotation supplémentaire prévue pour la fin d'année.

Il y a un réel problème d'accompagnement des élèves en situation de handicap, particulièrement dans le Puy-de-Dôme.

Ce constat soulève plusieurs interrogations :

Les postes d'AESH sont-ils correctement répartis entre les départements de l'Académie?

Le "volume" et la nature des notifications (individuelle / mutualisée) est-il sensiblement le même sur les 4 départements?

Au-delà du manque de supports, n'y a-t-il pas un problème de recrutement pesant différemment suivant les départements?

La quotité horaire d'accompagnement de ces élèves est-elle équivalente dans les 4 départements?

Il faudra faire la lumière sur ces différents points pour identifier clairement les points de blocage et aller vers un accompagnement équitable selon les départements.

- A-t-il été proposé aux AESH une augmentation de leur quotité pour effectuer de l'accompagnement pendant la pause méridienne ?

Réponse : Pas pour l'instant. Concernant la mise en place de la loi Vial sur temps périscolaire (midi entre autre), ce sont des préconisations émises par les MDA, le rectorat priorisera les situations où le non accompagnement sur la pause méridienne impacte la scolarisation.

- La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) versée à tous les agents de l'État entre octobre et novembre 2023 est-elle maintenue en 2024 ?

Réponse du rectorat : Comme son nom l'indique elle était "exceptionnelle"

### Questions personnels administratifs

- Dans le cadre de la création de services régionaux, certains personnels travaillant à Clermont se retrouvent dépendre de Lyon sur les plans administratif et fonctionnel alors que leur arrêté d'affectation stipule le rectorat de Clermont. Qu'en est-il de l'harmonisation des modalités de service, notamment des congés ?

Travail en cours : harmonisation indemnitaire faite. Mais pas encore fait sur l'harmonisation des temps de congés et autres.

- CIA (indemnité de fin d'année)

450€ cat C

495€ cat B

605€ Cat A

650€ groupe 3

1000€ groupe 2 et ingénieur de recherche

2000€ groupe 1

665.50€ infirmière

[https://selia.ac-clermont.fr/jcms/jcms/jcmsprod1\\_3976960/-iatss-complement-indemnitare-annuel-cia](https://selia.ac-clermont.fr/jcms/jcms/jcmsprod1_3976960/-iatss-complement-indemnitare-annuel-cia)

*Vos élu-es FSU en CSA Académique*  
*Patrick LEBRUN, Béatrice MANENE, Julien BARBET, Muriel VIGNAUD, Fabien CLAVEAU, Jean-Baptiste CHATRE*

**F.S.U.**